

Jacques-André Haury
Député



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 28 MAI 2013

Scanné le 28 MAI 2013

13_QUE_007

Simple question au Conseil d'Etat sur la planification hospitalière

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

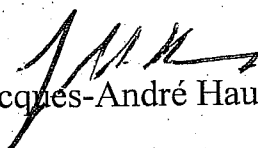
Le CHUV exerce trois missions, dont une mission dite « secondaire », qui rassemble des activités techniques spécialisées qui ne sont faites, pour le Canton de Vaud, que dans cet établissement. Mais l'évolution médicale fait que, régulièrement, les activités secondaires se « primarisent », c'est-à-dire qu'elle passent progressivement dans la pratique quotidienne ordinaire, dans l'ensemble du Canton.

Il en est ainsi en particulier de la cardiologie et de la cardiochirurgie ou de l'oncologie.

Ce passage de certaines activités dans les hôpitaux de zone nécessite des investissements ou des mises en collaboration. Si la carte hospitalière est claire quand il s'agit du Nord ou de l'Est vaudois, il n'en est pas de même à l'Ouest, zone dans laquelle on ne sait jamais très bien si à terme les Hôpitaux de Nyon et de Morges sont appelés à devenir des hôpitaux de zone à part entière ou, au contraire, un seul réseau hospitalier.

Je me permets donc de demander au Conseil d'Etat quelle est sa vision de la planification hospitalière dans l'Ouest vaudois.

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.


Jacques-André Haury

Lausanne, le 28 mai 2013